

Il est en négociation actuellement (1891), avec les frères de la Doctrine chrétienne, pour obtenir à Bethléem le privilège qu'il n'a pu obtenir à Jérusalem. (1)

Il ne désespère pas encore d'obtenir la permission de bâtir dans la ville sainte, s'étant adressé au consul anglais qui réside à Jérusalem.

ARTICLE DIX-SEPTIÈME.

UNIVERSITÉ LAVAL.

LA CHAIRE BAILLAIRGÉ.

1885.

Le 24 février 1885, M. Baillairgé fonda une "*chaire d'éloquence sacrée et profane*" dans la Faculté des arts de l'université Laval, à Québec. Cette chaire porte son nom ; il l'a dotée d'une somme de \$10,000.

Le 26 juillet 1886, le souverain Pontife Léon XIII adressa à Son Eminence le cardinal archevêque Taschereau une "lettre autographe" relative à cette fondation, de laquelle nous extrayons les passages suivants :—

"Il nous a été fort agréable d'apprendre que grâce à la générosité d'un avocat distingué de Québec, monsieur Baillairgé, une nouvelle chaire a été ajoutée à celles qui existaient déjà dans l'université Laval, dont vous êtes le chancelier apostolique. Comme la fin de cette chaire est de former la jeunesse studieuse aux lettres et à la perfection de l'éloquence, Nous nous réjouissons beaucoup de sa création.....

Nous pensons donc que par cet acte de libéralité, notre cher fils, que Nous avons déjà nommé, n'aura pas contribué seulement au développement des arts et des lettres dans sa patrie,

(1) Jérusalem et Bethléem sont situées dans la Judée, entre la mer Morte et la Méditerranée. Elles sont à 15 milles à l'ouest de la tête de la mer Morte et à 27 milles à l'est de la Méditerranée. La mer Morte a 46 milles de longueur et 12 milles dans sa plus grande largeur.

Bethléem est à environ 5 milles au sud de la ville sainte.